M. G. VAN CAUWELAERT
Directeur Monuments et des Sites - AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2.043-007/Bx-bx.07-p.m.chœur-04crp.01
N/Réf. : GM/BXL1.9/s.364
Annexe :1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Eglise Notre-Dame du Sablon. Restauration des peintures du chœur.
Avis préalable.
Dossier traité par Mme Fr. Boelens.

En réponse à votre lettre du 18 janvier 2005 et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 16 février 2005, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur l'étude préalable un projet de restauration des peintures murales, arcatures et écoinçons sculptés du chœur de l'église du Sablon. Les peintures murales furent découvertes en 1859, en enlevant les stalles et le maître autel du chœur. A cette époque, on considérait que les peintures étaient impossibles à restaurer vu leur état de dégradation. Elles ont été dès lors refaites par le peintre gantois Jean van der Plaetsen, une opération qui a fait disparaître toute trace des peintures anciennes.

Le dossier actuel se limite à la restauration des peintures dans les niches et à la polychromie des écoinçons. Il n'envisage pas la restauration de la polychromie des pilastres et des voûtes, in de la frise peinte au-dessus des niches. La CRMS regrette la manque d'une vision globale de la restauration du chœur, qui se présente à l'heure actuelle avec des niches peintes et non peintes, des pilastres partiellement polychromés, un autel, des vitraux, des anciens lustres et candélabres. Elle encourage le maître de l'ouvrage à entreprendre une étude globale et cohérente de la restauration du chœur dans les meilleures délais.

La CRMS se réjouit du fait qu'elle sera associé au comité d'accompagnement, tout comme elle l'a été lors de la restauration de la chapelle Saint-Marcou. Elle émet toutefois une série de remarques sur le dossier, réalisé il y a 3 ans, qui devrait également être complété sur plusieurs points (entre autre les analyses en laboratoire qui sont actuellement en cours).

-De manière générale, la description technique du cahier des charges est trop sommaire. Le cahier des charges devrait également être complété par une note motivée sur les options générales de restauration.
-Le dossier est parfois lacunaire, notamment en ce qui concerne l'identification des peintures et leur localisation dans le chœur. Ce point devrait être complété.

-Selon le dossier, les peintures ont été réalisées avec une peinture huileuse recouverte de cire. Il est très important d'examiner si la cire est d'origine afin de pouvoir déterminer les techniques de nettoyage et de restauration les plus adéquates. En outre, on remarque des traces importantes et gênantes de vernis brunâtre sur certaines photos. Or, le dossier ne mentionne pas la présence de ces traces, ni des traitements pour les enlever éventuellement.
- Le dossier reste très vague sur le traitement des anciennes retouches : seraient-elles enlevées ou conservées? Sur base de quels critères? etc.
- Des essais préalables devrait être réalisés pour les différents traitements, par exemple pour le fixage des écoinçons.
- La CRMS s'interroge sur le fait que les "frais de surveillance" s'élèvent à la moitié du coût de la restauration des peintures murales. Bien qu'il s'agisse d'un poste important, les études préalables et les travaux de restauration à proprement parler restent l'objet principal de l'entreprise.
- Enfin, la CRMS estime que la restauration doit être accompagnée d'une vérification de l'extérieur du bâtiment pour détecter et solutionner des problèmes d'infiltration d'eau et autres qui entraînent des dégâts à l'intérieur du chœur.

En conclusion, la CRMS demande de compléter l'étude et de réaliser, dans la mesure du possible, des tests préalables des différents traitements et interventions prévus avant l'introduction définitive de la demande d'autorisation des travaux. La CRMS se tient à la disposition de la DMS pour aider à évaluer ces essais in situ dans le cadre du comité d'accompagnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. STEGEN
Vice-Président